

H A U T E

AR PREFECTURE

017-200041523-20210318-DEC105\_2021-AU  
Reçu le 18/03/2021



SAINTONGE

Mise à disposition du personnel

Décision n° 105 / 2021  
AB

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : de signer les conventions de mise à disposition du personnel de la CDCHS)***

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition d'agents dans le cadre du chantier d'insertion "Haute Saintonge Fleurie" avec les communes suivantes :

- St Martial sur Né
- St Martial de Mirambeau
- Neuillac
- Mirambeau
- Bussac Forêt

Fait à Jonzac,  
Le 18 MARS 2021

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**